



PAR COURRIEL

Le 05 mars 2026

M. Mathieu Giroux
Coordonnateur du secrétariat de la commission
Bureau d'audiences publiques sur l'environnement
140, Grande Allée Est, bureau 650
Québec (Québec) G1R 5N6

Objet : Rectification de la transcription pour l'audience du 18 février 2026 dans le cadre du projet d'agrandissement de l'usine de fabrication de matériaux énergétiques General Dynamics à Salaberry-de-Valleyfield

Voici un extrait de la transcription de la séance du 18 février 2026 (p. 5, lignes 145 à 149) avec les termes à rectifier en caractère gras et leur correction qui se trouve entre parenthèses :

« [...] quand on parlait des seuils de détection, de limites de détection olfactives concernant l'éthanol, je me suis trompée en disant que la valeur de la **CMMI** (CMM) était de 18 000 jusqu'à 800 000, mais c'était vraiment juste la valeur de **18 800 000** (18 800) microgrammes par mètre cube, donc la même qu'on avait utilisée avec l'INSPQ qui nous avait donné **notre** (leur) accord ».

Je vous prie d'agréer, Monsieur, mes meilleures salutations.

Noémie Demers-Bouchard
Porte-parole, Équipe santé environnementale
Secteur Maladies infectieuses, gestion des menaces et santé environnementale
Direction de santé publique de la Montérégie

NDB/sg